

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 05/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS - PREFECTURE
 05 AVR. 2019
 MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 06/03/2019	L'an deux mil dix neuf le quatorze mars à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 14/03/2019	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 24 Ayant donné procuration : 6 Absents excusés : 1 Absents : 2 Exclus : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth (arrivée à 20h25), LOUYS Jean-Pierre (arrivé à 20h05), HERGAS Jasminska. <i>Était représentée :</i> BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, PLANÇON Aurélie, MÉRAUX Jocelyne.
OBJET : <i>Annulation Délibération n°57/2013 du 26/09/2013 (Échange terrain MOUGIN/Commune)</i>	<i>Procuration donnée :</i> BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie, SEGAUD Grégoire a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, PLANÇON Aurélie a donné procuration à GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie. <i>Absente excusée :</i> DELMARRE Véronique, <i>Absents :</i> MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 23</i> - <i>Contre : 1</i> - <i>Abstention : 0</i>	Madame Céline JELIC est nommée secrétaire de séance.

L'échange de parcelles, voté en Conseil Municipal le 26 septembre 2013 :

- Section B392 (contenance : 24a 95ca) issue de la parcelle section B158 lieu-dit « Courchiebois » appartenant à Consorts MOUGIN
- et
- Sections AN274, AN285 et AN378 (contenance totale : 43a 88ca) appartenant à la commune de Bavans (25550)

ne pouvant être conclu,

Le Conseil Municipal, par 23 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 abstention, décide d'annuler la délibération n°57/2013 du 26/09/2013.

Fait et délibéré à Bavans, le 14/03/2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le ..14/03/2019
 Publiée le ..14/03/2019.....
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Maire

H